

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

2. Cahier des charges des Grands Prix

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix et aux Grands Prix Élite. Ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf qui leur attribue une catégorie bonifiée.

ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve :

- Catégories de 0 à 5 en année N-1 : un Arbitre Fédéral et un Arbitre de Ligue au minimum
- Catégories de 6 à 10 en année N-1 et nouveaux Grands Prix : un Arbitre de Ligue au minimum

FORME DE JEU

Épreuve non-fumeur, toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.

L'épreuve se dispute en stroke play, si un tableau de match play est ensuite organisé, seuls les résultats du stroke play comptent pour le Mérite Amateur.

L'épreuve peut être réservée à un seul sexe.

Même si le champ de joueurs le permet, le club ne doit pas organiser simultanément une autre épreuve sur le même parcours.

Épreuve qualificative : Avec l'accord de sa Ligue, le club peut organiser, moins d'un mois avant le Grand Prix, une épreuve qualificative ouverte, permettant d'attribuer un nombre additionnel de wild cards correspondant à 5% du champ maximal, sans dépasser le quota total de joueurs autorisé.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve par ailleurs le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	75*	9	9
Mars	30	108*	12	11
Avril, septembre	33	120*	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	144*	15	14
Octobre, novembre	24	96*	9	10

Les organisateurs d'un Grand Prix de deux tours ou plus et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous :

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	96*	9	10
Mars	33	120*	12	12
Avril, septembre	36	132*	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	156*	15	15
Octobre, novembre	30	108*	12	11

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

Liste officielle : La liste officielle est établie sur la base des valeurs à la date de clôture des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau ci-dessus.

Grands Prix Elite : les joueurs/joueuses seront retenus dans l'ordre suivant :

1. Les joueurs/joueuses classés dans les 2 500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2 500 premières du WWAGR pour les Dames ;
2. Le classement au Mérite National Amateur ;
3. L'index ;
4. La date d'arrivée de l'inscription.

Autres Grands Prix : les joueurs/joueuses seront retenus dans l'ordre suivant :

1. Les joueurs/joueuses, inscrits avec une licence étrangère, classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames ;
2. Le classement au Mérite National Amateur ;
3. L'index ;
4. La date d'arrivée de l'inscription.

Dans tous les cas, le club doit réserver 10 % de son champ aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ni par leur index (exemple : mai à août : 10 % de 114 Messieurs = 11 et 10 % de 42 Dames = 4). Ces places seront attribuées en appliquant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer ce quota des 10 %.

Limite d'index : Le club doit fixer une limite d'index qui ne peut être supérieure à 11,4 pour les Messieurs et 14,4 pour les Dames. La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses retenus par le classement mondial ou par le classement au Mérite National Amateur.

Découpage des séries : Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les Pros). Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

ORGANISATION SPORTIVE

Tirage des départs : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Cut : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans le calcul du cut. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs maximum.

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

DROIT D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 € ;
- pour 3 jours de compétition : 110 € ;
- pour 4 jours de compétition : 130 € ;
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007) : 65 € ;

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après) : 50 €.
Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Un joueur, qui possède une licence française, mais qui s'inscrit en tant que non licencié ffgolf à un Grand Prix ne pourra pas bénéficier des réductions tarifaires ci-dessus.

CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie d'un Grand Prix est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite National Amateur (§ 6.5 du Vademecum).

Les 5 meilleurs Grands Prix Dames et Messieurs de la saison N-1 selon le nombre de points calculé pour déterminer la catégorie au Mérite Amateur se verront attribuer le label « Elite » pour l'année en cours. Pour les Grands Prix Élite, tels que définis ci-après, la catégorie sera d'abord calculée, puis **bonifiée de 2 catégories** lors de son intégration au Mérite National Amateur. La catégorie bonifiée ne pourra être meilleure que la catégorie 0 (Ex. : Un Grand Prix Elite calculé en catégorie 4 sera intégré en catégorie 2).

Grands Prix Élite Messieurs 2026	POINTS au MA 2025
Grand Prix de la Biarritz Cup	756
Grand Prix des Landes Hossegor	695
Coupe Frayssineau Mouchy	626
Grand Prix de Moliets	622
Coupe Didier Illouz	584
Grands Prix Élite Dames 2026	POINTS au MA 2025
Coupe Didier Illouz	423
Grand Prix des Landes Hossegor	384
Grand Prix de Moliets	379
Grand Prix de Saint Donat	356
Grand Prix de Saint Germain	350

Il est de la responsabilité des clubs de prévenir par mail (merite@ffgolf.org) la Direction Sportive ffgolf si des joueurs ou joueuses étrangers, non licenciés en France figurent dans le champ des joueurs du Grand Prix (nom, prénom, place au WAGR). Cette démarche devra être effectuée avant le 1^{er} tour du Grand Prix. Au-delà de cette date, les points des joueurs étrangers pourraient ne pas être comptabilisés dans le calcul de la catégorie.